

PROCEDURE POUR RETIRER UN DIPLÔME



- Vous retirez vous-même votre diplôme :

Vous devez appeler le secrétariat (1) afin de prendre rendez-vous. Lorsque vous venez, vous devez vous présenter muni d'une pièce d'identité.

- Vous faites retirer votre diplôme par quelqu'un d'autre :

Cette personne doit appeler le secrétariat (1) afin de prendre rendez-vous. Elle doit se présenter munie de votre pièce d'identité ou d'une copie, ainsi que d'une autorisation écrite et signée par vous pour retirer le diplôme à votre place.

- Par courrier :

Demande adressée au secrétariat et impérativement accompagnée d'une enveloppe à votre adresse, affranchie pour un envoi en recommandé avec accusé de réception.

(1) : 05 59 06 04 44